



COMMUNE DE GIVISIEZ

No habitant:

Annonce d'arrivée Etudiant

Documents à fournir :

Permis de séjour ou formulaire annonce du Service des migrants pour les ressortissants étrangers

Attestation d'établissement pour les personnes qui s'inscrivent en résidence secondaire
(Les étudiants de nationalité suisse laissent leurs papiers déposés dans la commune où vivent leurs parents et s'inscrivent en résidence secondaire pour la durée de leurs études)

Preuve d'affiliation à l'Assurance-maladie :

- LAMal suisse
- Carte européenne
- Formulaire de dispense de s'assurer en Suisse dûment rempli et signé par l'assureur étranger accompagné des conditions générales d'assurance

Contrat de bail à loyer ou attestation du logeur

Si ménage privé : Preuve d'affiliation à une assurance mobilier contre l'incendie

Documents manquants

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐ Inscription en domicile principal

☐ Inscription en séjour

	Madame ☐ Monsieur ☐
Nom officiel	
Nom de naissance	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Nom naissance de la mère	
Origine	
Etat civil	célibataire ☐ marié ☐ marié/séparé ☐ divorcé ☐ veuf ☐ partenaire enregistré ☐
Date événement état civil	
Religion	catholique ☐ réformé/protestant ☐ juif/israélite ☐ autre ☐
Langue diffusion (pour votations)	fr ☐ all ☐
Date d'arrivée à Givisiez	
Commune/Pays de provenance	
Personnes étrangères : date entrée en Suisse	CH
et canton de Fribourg	FR

Suite au verso →

Adresse à Givisiez, rue, no		
Pour les logements hors Apartis ou hors Séminaire de Sion		
Logement	Locataire ☐ Propriétaire ☐	No identification:
	Etage :	Nombre de pièces:
Nom ancien occupant		
Nom régie ou propriétaire		
Assurance ménage		
Assurance maladie		
Ecole en Suisse		
Lieu		
Téléphone mobile		
E-mail		
La personne soussignée certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Elle est rendue attentive à l'obligation de s'assurer auprès d'une assurance-maladie reconnue LAMal et d'assurer, le cas échéant, son mobilier contre l'incendie. Elle est également rendue attentive que certaines de ses données personnelles pourront être communiquées conformément à la Loi sur le contrôle des habitants et en respect de la Loi sur la protection des données. Un émolument de chancellerie de CHF 20.- est perçu pour l'inscription de chaque personne majeure. Emolument payé ☐ Lu et approuvé : Date et signature :		